

*Les crédits*

C'est un énorme dossier, madame la Présidente. En ce qui concerne les conflits d'intérêts, je pourrais demander aux députés d'en face de nous dire ce qu'il est advenu du projet de code sur les conflits d'intérêts que notre premier ministre a présenté le 5 septembre 1985. Il a alors dit ceci: «Nous avons pris bien soin de nous assurer que le nouveau code établit très clairement que c'est au Cabinet, et plus particulièrement à moi, qu'incombe l'ultime responsabilité quant aux normes d'éthique du gouvernement fédéral.»

N'est-ce pas que c'est rassurant? Nous sommes maintenant en 1993. Qu'est-il advenu du code? Où commence-t-on? Voici un extrait d'un article paru le 4 mai 1985: «Nous avons appris que, s'inspirant de l'exemple donné par Michael Wilson, le gouvernement a confié à Peter Clark, le frère du ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, tout le travail juridique devant être réalisé pour le bureau fédéral mis sur pied en vue des Jeux olympiques de Calgary.

Pour éviter que la famille Wilson surpasse la famille Clark, le gouvernement a nommé Marcia Clark, la belle-soeur du ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, membre temporaire de la Commission des libérations conditionnelles.

Celle-ci est maintenant membre à plein temps.

Le directeur de l'association de circonscription du ministre responsable des Affaires constitutionnelles est maintenant membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le frère du député d'Athabasca aussi. En quoi ces trois personnes et presque toutes celles que le parti ministériel d'en face a nommées à la Commission des libérations conditionnelles sont-elles compétentes pour rendre des décisions qui ont été une question de vie ou de mort pour 14 Albertains assassinés inutilement à la suite de mauvaises décisions que la Commission nationale des libérations conditionnelles a rendues depuis 1986. C'est l'assiette au beurre pour les copains.

Voici un autre extrait datant du 4 juin 1985:

Avec la nomination de Michael et Chesley Crosbie, fils du ministre de la Justice, John Crosbie, par l'entremise de cabinets d'avocats le népotisme du gouvernement conservateur se perpétue. . .

Et le reste à l'avenant. Ces garçons ont besoin de travailler. Voici un autre exemple daté du 11 octobre 1985.

Le secrétaire d'État, Walter McLean, a réussi à dépenser plus de 100 000 \$ au cours d'un voyage en Afrique avec sa femme.

La liste est longue et ennuyeuse, mais le gouvernement ne comprend tout simplement pas.

À mon avis, les trois quarts des députés d'en face ne seront pas réélus parce qu'ils ne comprennent pas que les Canadiens ne vivent plus à l'ère de Duplessis. Au Québec, au Manitoba ou en Colombie-Britannique, les années 50 sont révolues. Les Canadiens ont évolué. Ils

voudraient éprouver un peu de respect pour ceux qu'ils élisent à la Chambre.

Il y a des exceptions. J'en vois une ou deux. Il y a bien des gens à la Chambre et de ce côté-là qui sont honnêtes. Or, l'exemple vient d'en haut, et il n'y a pas d'exemple à suivre à ce sujet. On pourrait même parler de mauvais exemple à cet égard.

Qu'allons-nous faire pour y remédier? Si nous formons le prochain gouvernement, il devient de plus en plus évident que nous aurons beaucoup à faire. J'espère que nous commencerons par faire adopter une loi sur l'éthique au gouvernement, analogue à celle que le Congrès américain a introduite après l'affaire du Watergate. J'espère que nous adopterons le genre de mesures que le président Clinton a prises en exigeant des personnes qu'il nomme à la haute fonction publique qu'elles signent avant leur entrée en fonction un contrat par lequel elles s'engagent à ne pas faire de lobbying ni de trafic d'influence une fois qu'elles auront quitté leur poste.

Les Canadiens sont tellement mécontents de nous pris collectivement à cause de ces agissements dont l'exemple vient du sommet du gouvernement actuel, qu'il nous faudra de nombreuses années pour regagner la confiance de nos concitoyens.

Je ne sais pas pourquoi nous ne pouvons pas nous doter d'une loi sur l'éthique au gouvernement ou d'un code régissant les conflits d'intérêts dont les dispositions soient astreignantes. Nous devons absolument le faire pour que le Parlement puisse retrouver le respect des Canadiens.

J'aimerais énumérer certaines mesures que je souhaiterais voir adoptées, et je parle ici à titre personnel. J'aimerais qu'on donne force de loi aux recommandations du Comité mixte spécial sur les conflits d'intérêts. Je sais qu'il s'agit d'une question controversée, mais je pense que les conjoints de députés, étant donné la position unique que nous occupons, devront divulguer leurs biens.

Le ministère des Approvisionnements et Services et celui des Travaux publics devraient être fusionnés pour former un ministère des Services gouvernementaux agissant avec une honnêteté et une transparence absolues dans ses relations avec le public.

L'Agence de distribution devrait être supprimée. Il faudrait plutôt établir un bureau de la publicité pour s'occuper de tous les contrats de publicité du gouvernement.

Il faut trouver un système plus rationnel de formulation des marchés de l'État dans tous les ministères afin de donner aux petites entreprises de meilleures chances d'accès. Il devrait y avoir un registre central de tous les marchés attribués qui sont assujettis à des normes de